

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

La parole aux habitants de St-Légier - La Chiésaz n'est pas demandée.

Présidence : M. Daniel Berner

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la municipale et MM. les municipaux, le responsable des finances M. S. Roulet, les membres du conseil ainsi que le public et la presse qui s'intéressent à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 51 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Rita Regamey, Pauline Burnier, Charlotte Perrenoud, Céline Hoose, Martine Schläppi.

MM. Thomas Ortlieb, Michel Mamin, Jacques Reymond, François Golay, Stéphane Jaquet, Dominique Liaudat, Eric Rochat.

Le bureau du Conseil a reçu

La réponse de la municipalité relative au postulat de Mme W. Bosshard Taroni.
Une motion de Mme W. Bosshard Taroni « Accueil de réfugiés à St-Légier - La Chiésaz ».
Une proposition de remplacement de Madame K. Morand à la COFIN.

M. le Président lit l'ordre du jour modifié:

L'ordre du jour proposé modifié est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
6. **PREAVIS N° 15/2015** concernant le budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
7. **PREAVIS N° 16/2015** relatif au budget 2016 du Fonds Culturel Riviera
8. **PREAVIS N° 17/2015** concernant le budget 2016
9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
10. Réponse de la Municipalité au postulat Bosshard
11. Motion de Madame Bosshard Taroni
12. Election d'un membre de la COFIN
13. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède à l'assermentation suivante :

- M. Olivier Toletti qui remplace Madame Marie-Claude Liechti

Il promet de respecter le serment en levant la main droite.

Pour information, ce conseiller a fait l'objet d'une élection complémentaire puisqu'il ne figurait pas sur les listes de mars 2011.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015

La discussion est ouverte.

M. D. Dominique Epp, Municipal, demande la correction suivante : Page 538 en dessous du milieu de la page il faut lire nous présenterons le préavis avec horaire et estimation détaillée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 4 abstentions, avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau du Conseil

- Lettre de démission de Mme Marie-Claude Liechti
- Lettre de démission de Mme Kathleen Morand

Elections au conseil des Etats du 8 novembre 2015

L'huissier a procédé, vendredi 6 novembre 2015, au scellement des urnes et au contrôle des procès-verbaux du SPOP relatifs aux votations du 8 novembre 2015.

Résultats des votations :
Electeurs inscrits 3'006

Suffrages obtenus

Français Olivier	707
Savary Géraldine	600
Recordon Luc	536

Taux de participation : 41.85 %

Règlement du conseil communal

Le règlement du conseil communal est de retour du canton et validé par celui-ci, les documents divers parviendront aux conseillères et conseillers au début de l'année prochaine.

5. Communications de la Municipalité

M. Alain Bovay, Syndic, informe que le préavis N°18/2015 concernant l'étude portant sur le rapprochement ou une fusion des communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz et son financement sera traité le 12 janvier 2016 à 19h30 à la maison Picson, pour la première séance de commission. La séance qui traitera de ce préavis est fixée le 15 février 2016 à 20h ici même avec le conseil communal de Blonay pour une séance d'information. Après celle-ci, les conseillers de

Blonay se déplaceront dans les locaux d'Oxybulles alors que nous resterons dans cette salle pour traiter ce préavis.

Mme Antoinette Siffert, Municipale, lit la communication orale N° 25-2015

Subvention de l'OFAS

Nous tenons par la présente, à vous informer, sans tarder, d'un problème rencontré lors de la demande des soutiens financiers institutionnels auprès de l'OFAS (Confédération).

En effet, les demandes ont été transmises avec un retard sur le délai réglementaire, ce qui a provoqué une fin de non-recevoir des services de l'OFAS. Ce refus a une implication financière sur les subventions prévues au budget 2016 et concerne principalement la nouvelle UAPE Oxybulles, ouverte à St-Légier - La Chiésaz à la rentrée scolaire du mois d'août 2015.

La demande concernant le nouvel accueil préscolaire de Blonay a pu être prise en considération par l'OFAS et nous attendons sa détermination.

S'agissant du refus cité plus haut, les différents organes de la Fondation mettent tout en œuvre pour tenter de limiter les impacts financiers. Le Conseil de Fondation se réunira le 9 décembre prochain ; il examinera la situation provoquée par ce manquement de la direction et se déterminera sur les conséquences et les mesures à prendre.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des décisions prises lors de cette prochaine séance.

M. Claude Schwab, Municipal, lit la communication orale N° 22-2015 :

PREAVIS N° 04/2012 concernant le projet d'aménagement d'un giratoire au « Rio-Gredon » sur la route cantonale No 743 b et les travaux annexes

Ce préavis est maintenant bouclé. Il prévoyait une dépense totale de CHF 721'000.- qui a pu être réduite à CHF 547'563.65, soit CHF 173'346.35 en dessous du montant prévu.

Comme annoncé dans les conclusions du préavis, la dépense de CHF 128'281.40 a été comptabilisée dans les dépenses courantes sur le compte 430.3142 Entretien des routes. Elle concernait l'aménagement du bas de la route du Pré-au-Blanc.

La dépense de ce poste, devisée à CHF 175'000.- est inférieure de CHF 46'718.60 par rapport au préavis.

Quant au giratoire proprement dit, les coûts se sont montés à CHF 419'282.25. Les travaux ont été réalisés selon le préavis et la participation des communes partenaires a été encaissée.

M. Claude Schwab, Municipal, lit la communication N° 24-2015 :

Agenda 21

Suite au postulat déposé par le conseiller communal M. Michel Mamin, les municipalités de St-Légier - La Chiésaz et Blonay ont travaillé avec des mandataires, « Agenda 21 de la commune de Vevey » et « Univerts conseil en développement durable ».

Les mandataires ont établi un rapport de synthèse, présentant un diagnostic, des objectifs et des recommandations pour une stratégie de développement durable. Ce rapport relate également les propositions des ateliers auxquels la population était invitée à participer.

Un aperçu de ces travaux sera publié dans Comm-Une-Info du 1^{er} décembre et l'intégralité du rapport de synthèse ainsi que les prises de position des municipalités seront disponibles sur les sites internet de nos deux communes.

M. Gérald Gygli, Municipal, lit la communication orale N°23-2015 :

Buvette des Mossettes - bouclage du préavis N°2/2014 - précisions

Les travaux entrepris dans le cadre de ce préavis autorisant des dépenses de CHF 198'000.- ont été réalisés avec un dépassement de CHF 7'576.55.

Ceci est dû notamment à la pose d'une hotte de ventilation ainsi que d'un frigo supplémentaire. De même, nous avons dû poser un appareil de traitement de l'eau afin de répondre aux normes sanitaires concernant l'eau potable dans un établissement public.

Tous ces travaux imprévus ont créé un dépassement du poste des divers.

Annonce de préavis futurs

- Préavis concernant la démolition et la reconstruction de la halle des fêtes de Praz-Dagoud, ainsi que la création de WC publics.
- Préavis concernant la réfection du terrain de sport du complexe scolaire de Clos-Béguin.
- Préavis relatif à la révision des statuts du SIGE. Pour information, ce préavis sera traité lors du conseil communal du 9 mai 2016 étant moins urgent que les deux premiers.

M. Dominique Epp, Municipal, annonce deux préavis pour la séance du 14 mars 2016.

- Le premier préavis concerne une ligne de transports publics pour le raccordement des zones industrielles au village et à Vevey-gare. Il décrira notamment les aménagements nécessaires en terme d'arrêts, les variantes de tracés étudiés ainsi que les coûts d'exploitation annuels. En accord avec l'un des deux motionnaires qui ont déposé une motion le 26 octobre 2015, à savoir M. Michel Mamin, absent ce soir, le préavis constituera également la réponse à cette dernière. Le préavis inclura également les raisons de la renonciation à un appel d'offres, ainsi que les chiffres comparatifs avec d'autres transporteurs fournis par des tiers indépendants.
- Le deuxième préavis concerne l'espace régional des Pléiades, aux Motalles. Préavis commun avec Blonay qui sera également traité lors de la séance du 14 mars 2016.

M. Claude Schwab, Municipal, annonce un préavis qui pourrait être présenté en mars, selon l'avancement des travaux, à savoir : l'assainissement de la traversée du village.

6. PREAVIS N°15/2015 concernant le budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : Mme Céline Morier

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose, aux membres du Conseil :

- d'adopter le budget 2016 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal N° 15/2015 est accepté à la majorité moins une abstention.

7. PREAVIS N° 16/2015 relatif au budget 2016 du Fonds Culturel Riviera

Rapporteur de la commission intercommunale de gestion : M. Patrick Bays

Conclusions :

C'est à l'unanimité des membres que la commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera recommande aux membres du Conseil :

- d'adopter le budget 2016 du Fonds culturel Riviera

Pour la commission, la présidente Madame Dominique Pittet de Jongny, la secrétaire Danielle Petitat de Corsier.

La discussion sur le préavis N° 16/2015 est ouverte :

M. Patrick Bays, souhaite apporter une petite précision, pour ceux qui ont lu le rapport CHF 40'000.- ont été provisionnés pour des anniversaires dans deux grandes institutions qui sont intégrées au Fonds Culturel. Cette somme ne sera pas forcément dépensée car elle est prévue pour des anniversaires au Montreux Jazz Festival et au TMR. Toutefois, le conseil exécutif, à ce jour, n'a reçu aucune demande. Il s'agit d'une provision en cas de besoin.

Au vote, le préavis municipal N° 16/2015 est accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS N° 17/2015 concernant le budget 2016

Rapporteur de la commission des finances : M. Alain Vionnet

En conclusion c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances, recommande aux membres du Conseil communal :

- D'adopter le budget 2016 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 36'715'380.00
Recettes	<u>CHF 35'822'100.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF -893'280.00</u>

Le préavis N° 17/2015 sera traité de la manière suivante :

- A. remarques générales, page par page
- B. budget, chapitre par chapitre + tableaux en annexe
- C. Rapport de la commission des finances

Le Président demande de préciser le numéro de compte avant chaque question ou remarque ainsi que le numéro de page.

A. Remarques générales p. 1 à 11

La discussion sur les remarques générales est ouverte :

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, demande : Page 10, n° 430 Voirie, Parcs et Jardins :

Le personnel indiqué est composé de 13.5 EPT. Pour plus de facilité de compréhension du développement du budget dans les autres pages, il aurait été intéressant de pouvoir disposer de la répartition de ce personnel concernant les parcs et jardins d'une part, la voirie d'autre part et, la déchetterie enfin.

M. Alain Bovay, Syndic, répond qu'il faut interpréter le résultat de 13.25 de la manière suivante : dès l'année prochaine, il y aura un changement, puisqu'un nouveau responsable a été engagé à la tête de ce service. Durant une période il y aura deux responsables. Au 1^{er} janvier 2016, nous aurons 12 EPT. Dès le 1^{er} mars 2016, ce chiffre se montera à 14 EPT. Par la suite, un collaborateur, actuellement en arrêt de travail, « pour des problèmes importants de dos et de genoux » prendra la retraite au 30 juin 2016. En décembre 2016, il y aura à nouveau 12 EPT. Le chiffre mentionné en page 10, représente donc une moyenne sur l'année.

M. Claude Schwab, Municipal, complète l'information en précisant qu'actuellement il y a 4.5 personnes pour les Parcs et Jardins. La demie est une personne qui est également affectée au centre de tri du Chapon. A ce centre de tri, il y a l'équivalent d'1.3 ou 1.4 ETP et le reste concerne la voirie, entretien des routes, etc.

Point B - Budget chapitre par chapitre

1. Administration Générale p. 14 à 17

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, dans le N° 110.4901.81 - Prestations internes - services des eaux. Il ressort deux services : services des eaux de la commune et service des eaux des Pléiades. Or, il lui semblait avoir compris qu'il ne restait qu'un seul service des eaux qui était celui des Pléiades. Elle demande des explications concernant ce service des eaux supplémentaire.

M. Alain Bovay, Syndic, explique qu'il n'y a qu'un seul service des eaux intercommunal : le service des eaux des Pléiades. Nous partageons toutes les activités liées à l'entretien de nos réseaux d'eau respectifs de Blonay - St-Légier - La Chiésaz. Nous avons fusionné uniquement les prestations de service qui avant étaient assurées par une société privée et nous avons engagé deux fontainiers. Chaque commune ayant gardé son patrimoine, nous supportons nos frais respectifs qui figurent dans nos comptes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

2. Finances p. 18 à 19

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. Domaines & Bâtiments p. 20 à 31

La discussion est ouverte.

M. Thierry George, dit à la municipalité que la commission de gestion avait émis un vœu (N° 2/2015) concernant l'entretien des bâtiments et souhaite savoir s'il en a été tenu compte dans le budget.

M. Gérald Gygli, Municipal, demande à M. Thierry George de répéter quels étaient les vœux.

M. Thierry George, répond, Vœu n° 2 : La COGEST avait demandé à la municipalité de mettre en place une politique de gestion du patrimoine immobilier communal permettant d'élaborer un plan

d'entretien et de rénovation pour les bâtiments importants et exploités. Comme par exemple : l'auberge communale et les locaux de la voirie.

M. Gérald Gygli, Municipal, répond que la municipalité a bien enregistré les vœux, mais n'a pas encore le tableau établi pour le budget 2016. Il sera fait pour l'année prochaine. Le budget 2016 se base sur l'expérience et ce qui a été fait toutes ces dernières années. Le tableau demandé par la COGEST sera fait dans le courant de l'année.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, No 350.3141 - Entretien des bâtiments. Il est indiqué : « Démolition de la crèche-garderie Pain d'Epice CHF 40'000.- ». Dans le rapport de la COFIN. Il avait été demandé pourquoi le poste de CHF 40'000.- était au budget 2016 ? La réponse de la municipalité: cette démolition de Pain d'Epice fait référence à une ancienne convention de la commune avec Eben-Hézer. Elle souhaite savoir de quelle convention il s'agit et à quelle convention on fait allusion avec Eben-Hézer.

M. Alain Bovay, Syndic, répond qu'il s'agit, en effet, de deux conventions. Une est liée au plan « Parcelle d'aménagement » derrière l'église et plus particulièrement aux échanges de terrain qui ont lieu suite à la redistribution des espaces. Dans cette redistribution des espaces, il y a une convention qui existe qui stipule que nous devons absolument pouvoir quitter les terrains se trouvant sur le futur site constructible de la fondation Eben-Hézer, donc du Home Salem. Qui aura une extension et dont le projet va être ratifié par le Conseil d'Etat avant la prochaine législature. En 2017, les travaux pourraient débuter, voire en 2018, pour chaque législature, les travaux de réalisation de nouveaux lits en EMS sont planifiés. En l'occurrence, on devrait pouvoir, avant ce délai-là, quitter les lieux. Il s'agit de l'une des conventions d'accords établie avec Eben-Hézer. Probablement que la convention, laquelle Mme Vouilloz-Burnier fait allusion, est liée à un vieil accord conclu avec la commune de Blonay qui porte sur le partage des frais liés à la démolition du bâtiment de Pain d'Epice. Un document a été trouvé qui précise que, à la suite des discussions avec les propriétaires de l'époque, l'entraide familiale, les deux communes se sont engagées à supporter les frais.

En complément, la fondation Eben-Hézer a été approchée pour savoir s'ils auraient besoin, de ce bâtiment, par exemple durant les travaux, pour l'utiliser à des fins d'accompagnement de construction au lieu de placer des containers. Des discussions sont en cours qui pourraient permettre aux deux communes d'économiser certains frais de démolition.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

4. Travaux p. 32 à 37

La discussion est ouverte.

M. Eric Bilard, 3185 honoraires et frais d'expertises, il demande des explications, après avoir lu le rapport de la COFIN, sur les honoraires et frais d'expertises. La variation du poste 3185 de CHF 51'000 en 2014, au budget CHF 190'000.- et CHF 150'000 pour le budget 2016. Il estime que l'explication dans le rapport de la COFIN n'est pas très claire.

M. Dominique Epp, Municipal, répond que le budget est établi à base 0. Une liste des mandats qui seront à attribuer en 2016 a été établie et c'est le montant auquel on arrive pour cette année. Il demande si c'est la liste des différents mandats qui est demandée ou l'explication de l'évolution.

M. Eric Bilard, dit que le rapport de la COFIN fait référence à une répartition différente.

M. Dominique Epp, Municipal, répond que c'est uniquement pour la répartition entre 2014 et 2015. Effectivement, en 2015, on a procédé à la répartition du budget d'honoraires entre le bureau technique et le service de conciergerie pour tous les mandats liés aux bâtiments. Il y a un montant qui était déjà ainsi l'année dernière.

M. Eric Bilard, remercie M. Epp, Municipal, pour les explications.

Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, souligne avec plaisir que notre commune devient verte, surtout en ce qui concerne la voirie - carburant compte n°430.3124, p. 33. Il est prévu, pour 2016, de n'utiliser plus que CHF 45'000.- de carburant alors qu'en 2015 et 2014, le montant s'élevait à CHF 75'000 en 2015. Elle remercie la municipalité de cet effort particulier qui est réalisé.

M. Claude Schwab, Municipal, rétablit les faits en précisant qu'il s'agit de la suppression de la citerne et de la pompe d'essence ce qui signifie qu'il y a une diminution dans les charges et dans les recettes.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. Instruction Publique & Cultes p. 38 à 39

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Service Généraux & Police p. 40 et 41

La discussion est ouverte.

M. Jean Dupraz page 41, 3180.00 - Prestations office du stationnement. Dit qu'il trouve sur ce compte CHF 40'000.- tout comme sur le compte n°4370.00 - Amendes office stationnement 40'000.-: c'est donc une opération blanche. Si on voulait vraiment être bienveillants, on arrêterait d'amender tous les contribuables de St-Légier - La Chiésaz et on se passerait d'un officier de stationnement. Il demande s'il a bien compris le sujet ou est-ce que le but est de mettre d'avantage d'amendes ?

M. Claude Schwab, Municipal, précise que l'office de stationnement ne s'occupe pas seulement de coller des amendes, mais fait également de la prévention. Il estime que cela a été très utile avec la reprise scolaire et le trafic dû à l'augmentation des élèves à Clos-Béguin. Pour 2015, il faut s'attendre à ce que ce poste soit, heureusement pour vous, individus payant des amendes, en déficit. On a mis l'accent ces premiers mois, sur la prévention et on verra l'année prochaine dans quelle mesure cela pourra s'équilibrer. Mais le but n'est pas de vouloir à tout prix tondre tous ceux qui, habitants de St-Légier - La Chiésaz ou d'ailleurs, stationnent n'importe où, n'importe comment.

M. Patrick Bays, demande si ce n'est pas la compétence de Police Riviera de faire de la prévention aux abords des écoles.

M. Claude Schwab, Municipal, répond « Non ».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7. Sécurité Sociale p. 42 et 43

M. Jean Dupraz, page 43 no 3655.00 Accueil de jour des enfants, dit que le compte affiche un montant de CHF 1'026'400.-. Sur la page vis-à-vis il y a les détails suivants : budget 2015 : CHF 738'000.- et les comptes 2014, CHF 591'000.-. Ces résultats lui font l'effet d'un compte édulcoré. Il a de la peine à comprendre le fonctionnement, et comme c'est très nouveau pourquoi le compte a tellement augmenté, étant donné que les locaux de Clos-Béguin VI ont été mis en service. Il souhaite savoir exactement comment cela s'agence. Il rappelle qu'on devrait tout de même toucher des subsides qui n'apparaissent pas : où et comment sont-ils déduits et de quelle manière ? Il demande à ce qu'un compte plus explicite que celui présenté.

Mme Siffert Antoinette, Municipale, peut donner le détail, mais c'est la fondation qui donne les participations des communes et les comptes de chaque structure.

Les chiffres ont, en effet, bien augmenté. En 2016, il y aura l'ouverture d'une crèche garderie Pain d'Épice qui est maintenant de 22 places et passera à 56 places. Il y a également Oxybulles qui est une nouvelle structure parascolaire de 95 places, le CVE de Blonay, anciennement « La Villa » de 17 places, qui, depuis son ouverture en octobre 2015, propose 34 places. Elle demande si d'autres réponses sont souhaitées.

M. Jean Dupraz, aimerait savoir quel est le coût entre Blonay et St-Légier - La Chiésaz. Le montant total de toutes ces prestations, ainsi que les subsides reçus sur ce total. Il pose une question précise et souhaite connaître des chiffres précis et savoir où l'on va.

Mme Siffert Antoinette, Municipale, répond, avoir tous les chiffres. Charges budgétaires de toutes les structures 2016 : CHF 6'576'603.70. Recettes des parents : CHF 2'375'000.-. Subventions FAJE : CHF 727'200.-. Autres - OFAS, aide au démarrage, montant retenu, après soustraction d'un montant, celui retenu est de : CHF 617'300.-. Déficit à répartir entre les deux communes : CHF 2'857'103.70. A charge de Blonay : CHF 1'629'772.82, à charge de St-Légier - La Chiésaz : CHF 1'066'425.33 (différent du budget). Les entreprises : CHF 160'905.55. Cela représente un total de 36,11%. Sur le montant de 1'066'425.33 la subvention de l'OFAS a déjà été supprimée. On arrivait à CHF 1'026'400.- où il faut enlever un montant de CHF 25'000.- du canton qui ne font pas partie de la fondation.

M. Alain Bovay, Syndic, apporte un complément. La moyenne de participation globale des parents de toutes les structures est de 36.11% sur les coûts totaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Services des eaux p. 44 à 46

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Tableau des budgets p. 47

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Tableau des charges par nature p. 48

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Tableau des produits par nature p. 49

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Tableau de l'endettement et des intérêts p. 51

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Tableau des EPT, annexe au budget 2016 p. 60

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Etablissement primaire et secondaire Blonay - St-Légier - La Chiésaz p. 54 à 57

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Plan des investissements p. 58 et 59

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

C. Le rapport de la COFIN

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Adopter le budget 2016 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF 36'715'380.00
Recettes	<u>CHF 35'822'100.00</u>
Excédent de dépenses	<u>CHF -893'280.00</u>

Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 17/2015 sont acceptées à la majorité des voix moins 3 abstentions.

9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippozzi, se réfère à la dernière séance du conseil intercommunal du SIGE, lors de laquelle, la révision des statuts du SIGE a été adoptée. M. Gérald Gygli l'a mentionné, lors de son intervention, que notre conseil communal devra se pencher prochainement sur cette question. En ce sens, le conseil intercommunal du SIGE a suivi le rapport de minorité qui concluait à la parité de délégués issus des communes « villes » et des communes d'Amont, vote pour lequel il avait relaté l'importance à voter groupé et à se présenter si possible dans l'effectif complet, et nous avons réussi.

La parole n'est plus demandée.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme W.Bosshard Taroni

Comme tous les citoyens, la municipalité est concernée par les conflits qui entraînent des malheurs et des déracinements et examine ce qui est dans les possibilités d'une collectivité publique pour apporter des réponses aux urgences actuelles de la migration.

Consultée par les services de l'Etat, la municipalité a répondu que la commune ne dispose actuellement d'aucun logement libre pour accueillir une famille de réfugiés, que la disponibilité de logements à loyer abordables est fort restreinte et qu'une solution de mise à disposition d'un abri PC ne serait pas adéquate ici.

Toutefois, dans la mesure où l'un des quelques appartements, propriété de la commune, venait à se libérer ou si des privés mettaient un logement à disposition, la municipalité est disposée à

favoriser l'accueil de victimes de la guerre dans notre commune. Pour cela elle souhaite la constitution et l'appui d'un groupe d'habitants bénévoles qui aient à cœur de favoriser l'intégration de la famille et des familles à accueillir.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Motion de Mme Wanda Bosshard Taroni

Accueil des réfugiés à St-Légier - La Chiésaz

Elle remercie la municipalité de la réponse au postulat « quel accueil pour les victimes de la guerre à Saint-Légier - La Chiésaz qu'elle trouve néanmoins un peu décevante, n'amenant aucun engagement concret. Les faits tragiques, de ce mois de novembre, l'état d'urgence que la France vit à ce jour et son entrée en guerre, nous rapprochent encore plus du désespoir et de la peur que les réfugiés ont fui en quittant leur pays. Cette tragédie ne semble qu'augmenter d'ampleur.

Le canton de Vaud a reçu 385 nouvelles personnes en septembre (source EVAM), des places d'accueil sont toujours recherchées par l'EVAM, malgré des projets prônant l'accueil comme par exemple la motion au conseil national « une famille de réfugiés par commune. Pour une Suisse humaine et solidaire » d'Isabelle Chevalley (PVL/VD). Renens et Clarens ont trouvé des solutions d'accueil plus ou moins idéales dont des abris de la protection civile, un chalet à Arveyses accueille depuis ce mois une septantaine de personnes (familles et femmes seules).

Elle est sûre et confiante du fait que St-Légier - La Chiésaz peut proposer plus, raison pour laquelle j'adresse à la municipalité cette motion. La commune de St-Légier - La Chiésaz peut proposer des solutions concrètes d'accueil et d'intégration à 1 ou plusieurs familles de réfugiés. Une liste des logements disponibles, y compris les possibilités d'accueil des abris PC, des chalets, etc. devrait être évaluée et la population informée quant aux possibilités d'accueil et de soutien à l'accueil. Il est demandé à la municipalité ce travail préliminaire avec la possibilité du renvoi de la discussion à une commission ad hoc qui pourra se pencher sur la faisabilité du projet avec les partenaires impliqués comme l'EVAM, les églises, les associations caritatives actives dans notre commune. Les possibilités d'accueil des jeunes dans nos écoles seront également discutées.

St-Légier - La Chiésaz, par ce geste, va contribuer au retour de l'espoir.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que la municipalité prend note. C'est une situation concrète. En ce qui concerne la protection civile, il est vrai que la commune a des abris vers le collège de Clos-Béguin, mais ce n'est pas de notre ressort. Comme à Montreux, c'est l'ASR avec le canton (qui a approché l'ASR) qui gèrent les abris de protection civile et non la municipalité de Montreux.

Par ailleurs, ils cherchent d'autres solutions pour héberger les personnes ailleurs que dans des abris. Il a été manifestement prouvé que cette situation ne peut être que très provisoire car le mode d'hébergement n'est pas adapté.

La commune de St-Légier - La Chiésaz n'est pas un gros propriétaire foncier, comme certaines villes plus importantes. C'est une commune rurale. On dit toujours que St-Légier - la Chiésaz est une commune riche, mais ce sont les contribuables qui ont une capacité contributive. Dans le budget, il ressort qu'un petit parc immobilier. On préfère être honnête en affirmant que si la municipalité devait avoir une disponibilité, elle serait tout à fait d'accord d'accueillir une famille. Proposer également un accompagnement et un encadrement pour les aider durant cette période-là, afin de la passer dans une situation digne. Il serait possible de rechercher des appartements disponibles pour les louer aux familles, mais cela relève de la sphère privée. Sachez que la municipalité est ouverte à toutes idées ou solutions qui pourraient être proposées : par le groupe, soit via le municipal ou auprès de l'un des municipaux. On est solidaires, il faut savoir qu'à travers le canton, St-Légier - La Chiésaz contribue par le paiement de diverses factures inhérentes à la prise en charge des réfugiés. Le canton de Vaud fait des efforts au-dessus de la moyenne Suisse.

La municipalité et moi-même partageons tout à fait le point de vue de Mme Chevalley qui déclarait : « chaque commune, une famille. » Lors d'une session du Grand Conseil, il a été fait mention que la Suisse, par habitant, fait beaucoup plus d'efforts que la France. La Suisse est un pays tout à fait accueillant et si on peut augmenter les efforts, on le fera. Le débat appartient au conseil communal et il serait intéressant d'avoir une interactivité. Il est dommage que cela reste

entre la municipalité et Mme Bosshard. Il considère que cette problématique concerne tout le conseil communal. Si quelqu'un désire apporter un témoignage, une détermination, exposer des idées ou des pistes, la municipalité est ouverte à toute proposition.

M. Daniel Berner, président, selon l'art. 65 du règlement du conseil communal, l'assemblée doit statuer immédiatement après délibération. Les conseillères et conseillers qui acceptent de prendre en considération la proposition et la renvoyer à la Municipalité sont priés de lever la main.

Au vote, la motion est refusée par 18 non 14 oui et 14 abstentions.

12. **Election d'un membre de la COFIN** M. Yves Filippozzi présente, pour le groupe « Verts et Ouverts » la candidature de M. Roland Rapin, conseiller communal, expérimenté dans une autre commune vaudoise où il vivait avant de s'établir à St-Légier - La Chiésaz. Il y a présidé la commission des finances et le conseil communal. Nous avons un candidat qui n'en est pas à son premier essai et propose de mettre à disposition de la commission des finances de St-Légier - La Chiésaz sa longue expérience.

La candidature de M. Roland Rapin est acceptée par acclamations.

13. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-Alain Besson, dit comme il est de tradition chaque année, de remettre les jetons de présence à une association humanitaire ou caritative. Il propose, pour cette année, de les verser à l'association Luklass Chaurikharka fondée par le guide de Verbier Denis Bertholet, 86 ans, qui habitait les hauts de Montreux. En 1984 il a fondé cette association suite à l'ascension du Kangchenjunga par des guides suisses. Il a créé cette école, qui au départ avait 35 élèves. Actuellement, il y a une école primaire à Lukla avec 9 bâtiments et 350 élèves environ. Une école primaire et secondaire à Chaurikharka avec 11 bâtiments et 350 élèves env. avec des professeurs. L'école de Chaurikharka a été touchée en 2015 par un tremblement de terre l'école et a été démolie à 80% env. Les travaux de reconstructions sont estimés à CHF 500'000.--, d'autres améliorations notamment des toilettes conformes à l'environnement sont prévues. Il propose de céder les jetons de présence de cette séance à cette association.

La proposition est acceptée à la majorité des voix.

M. Alain Bovay, Syndic, dit que la municipalité se joint, bien évidemment à cette décision. Il profite de l'occasion et rassure Mme W. Bosshard Taroni, par rapport au projet de motion qui a été déposé au nom du parti socialiste. La municipalité garantit d'être attentive dès qu'une occasion se présentera pour aller dans la direction de la motion.

M. Pierre-Alain Poletti, lit quelques lignes parues dans « le Temps » du 9 décembre 2015 : Là haut sur les alpes vaudoises un hélicoptère pour mettre en valeur, Leysin et les Diablerets, le plaisir du vol en plus telle est cette nouvelle offre disponible dès le 25 novembre. Il faut imaginer un samedi matin grand beau, il a neigé la veille, on parque sa voiture au tennis de St-Légier - La Chiésaz vers 8 h 00 et ... un hélicoptère d'Air Glaciers vient chercher les clients dans le pré d'à côté. Fin de citation. M. Poletti croit que ce sujet a été également abordé lors du TJ de ce soir. Nous sommes le 30 novembre donc ce projet est en service. Le site de la Veyre n'en est pas à son premier atterrissage en campagne. Le risque d'y voir se développer ce genre d'activité avait d'ailleurs suscité de la part de plusieurs personnes la demande d'inscrire son interdiction dans le règlement de notre PGA mis en consultation en mars 2011. Question : la municipalité a-t-elle eu des contacts préalables en relation avec cette ouverture officielle ? Quelle est la position de la municipalité au sujet d'une base d'atterrissage à cet endroit et qu'elle action envisage-t-elle ?

M. Alain Bovay, Syndic, répond que la municipalité n'a été approchée d'aucune manière par cette société. Pour les autorisations, il s'agit d'autorisations fédérales. La commune a reçu un e-mail d'une personne de l'administration veveysanne, mais aucun dossier n'a été proposé par rapport à cette nouvelle prestation au départ des terrains de la Veyre. La ville de Vevey doit se déterminer. En ce qui nous concerne la commune de St-Légier - La Chiésaz respectera la législation en vigueur. Aujourd'hui il ne peut pas donner la position de la municipalité, pour cela il faudrait connaître le concept, savoir si Vaud-tourisme est derrière, et son implication, le nombre de transports qui seront effectués. La municipalité n'a aucune action possible, ne va pas se déterminer. Elle sera attentive au moment où on sera impliqué.

M. Giuseppe Singarella, transmet les informations relatives à la commission d'extension du complexe scolaire du Clos-Béguin. Depuis la création de celle-ci, 1^{er} mai 2013, ils ont eu plus de 20 séances à ce jour et deux autres sont prévues, le 9 décembre 2015 et le 16 mars 2016. Cette commission se compose de MM. Guy Marti, Jacques Reymond, Pascal Vienet, Yves Filippozzi et lui-même. Maîtres de l'ouvrage MM. Alain Bovay et G. Gygli, pour la municipalité et MM. Jean-Patrice Krümel, bureau technique et Raymond Grand, concierge. Les mandataires MM. Walter Gubler, architecte Patrick Defago, Quartal. Comme vous avez pu le constater, malgré les contre-temps, la complexité du chantier, la nouvelle extension de Clos-Béguin a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2015-2016. Il relève la bonne volonté de tous les intervenants, enseignants inclus. Il souhaite remercier tout particulièrement ces travailleurs de l'ombre qui font partie de notre commune comme M. R. Grand et son équipe. Il a suivi les travaux les 2 dernières semaines de très près et il était sur tous les fronts. On le voyait sauter d'un côté et de l'autre, c'est une des personnes qui a fait en sorte que l'on a pu ouvrir les portes au bon moment. Il n'oublie pas non plus M. Jean-Patrice Krümel et le bureau technique qui par leur soutien ont fait en sorte que tout puisse se dérouler comme prévu. Pour ce qui est des travaux de la commission elle est dans la phase de fin de chantier, des retouches, et même des aménagements complémentaires, des métrés, l'établissement de garanties, le bouclage des comptes qui se pré-annoncent pour le printemps 2016. A ce jour et même s'ils ne sont pas bouclés, le résultat prévisible semble réjouissant. Il laisse aux municipaux, le moment venu, le plaisir d'annoncer le coût exact de cette construction.

Il rappelle en outre que tous les membres, et lui-même restent toujours à disposition pour toutes questions si le besoin se fait sentir, pour qu'elles soient débattues lors d'une prochaine séance de conseil.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, revient sur l'intervention de Mme Siffert concernant la Fondation d'accueil de jour des enfants et aimerait que le conseil communal obtienne des réponses claires, elle souhaite que le montant des subventions de l'OFAS non encaissées soit annoncé, car ce sont des subventions que nous aurions pu obtenir sur 3 années et que la commune n'encaissera pas du tout. Elle souhaite également que Mme Siffert précise si la fondation est certaine d'obtenir les subventions du canton, de la FAJE car jusqu'à preuve du contraire ces subventions n'ont pas été demandées, elles ont été oubliées, elle aimerait également connaître l'avis de notre municipale comment pourrait-on qualifier ce genre d'oubli s'agit il d'une faute professionnelle grave et elle souhaite savoir si Mme Siffert peut nous expliquer comment il est possible de la part de la directrice de la fondation d'oublier de faire de telles demandes qui sont des demandes qui coûtent cher à nos communes.

Mme Antoinette Siffert municipale, donne des informations au conseil car, Mme Vouilloz fait partie du CODIR et elle a toutes les réponses. Le montant des subventions de l'OFAS qui ont été demandées pour Oxybulle est de CHF 136'000.- pour une année, pour 2 ans le double et pour la 3^{ème} année on arrive à 390'000.- pour 3 ans. Elle précise que pour l'OFAS il est très simple de répondre par la négative en stipulant que la demande a été présentée hors délais. Certains critères lui permettent de répondre malgré que l'on dépose la demande dans les délais le projet n'est pas accepté car le canton de Vaud a déjà reçu suffisamment de subventions.

On ne saura jamais si ces subventions on les aurait reçues ou pas. Elle part du principe tout de même que pour Oxybulles on aurait obtenu des subventions. Des demandes sont encore en cours, pour une augmentation de capacité de places d'accueil pour fourchette rouge. Celles-ci on sait

qu'elles ne sont pas prises en considérations car il faudrait avoir une augmentation de participation de 30%, pour que l'OFAS accorde des subventions, alors que ce n'est pas le cas.

Il est évident qu'il s'agit d'une faute grave de la directrice. Ces tâches font partie de son cahier des charges. Le Conseil de fondation se réunira le 9 décembre et prendra les mesures qui s'imposent. Je ne peux pas me prononcer sur ce qui sera décidé par le Conseil de fondation. Au mois de juin j'ai informé la directrice des demandes à faire et elle m'a répondu qu'elle savait, toutefois elle attendait l'autorisation d'exploiter.

Mme Bozoni de L'OAJE donne les autorisations d'exploiter. Elle est venue sur le chantier pour visiter les locaux du scolaire et du para scolaire et pour donner l'autorisation d'exploiter. Toutefois, elle a estimé que les surfaces n'étant pas terminées elle ne pouvait pas se prononcer et n'a pas donné l'autorisation.

Notre directrice a attendu en pensant qu'elle devait fournir un dossier complet pour présenter la demande. Ce qui n'était pas le cas, elle devait surtout le présenter avant l'ouverture. Elle n'a pas d'autres informations. Nous avons reçu la réponse négative le 28 octobre avec une possibilité de faire recours au 30 novembre. Nous avons pris contact avec une avocate qui nous a informés que nous n'aurions aucune chance. Au prochain conseil elle communiquera la suite qui a été donnée à cette affaire.

M. Jean Dupraz, revient sur les chiffres évoqués plus haut et s'étonne du montant qui n'est pas de CHF 40'000.— de dépassement mais en réalité c'est presque 140'000.—. Il comprend un peu mieux. Il souhaite qu'elle rappelle au conseil les personnalités qui font partie du conseil de fondation et comment cela se passe. Qui sont nommément les membres de cette commission.

Mme Antoinette Siffert, Municipale, communique les membres du Conseil de Fondation : M. Degex Syndic de Blonay Mme Barbara De Kerkov. M. Marc Schreiber, conseiller communal, M. Daniel Berner représentant du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz, Mme Sarah Reymond représentante de la crèche Mme Michèle Petetin, du conseil communal, M. Olivier Commend représentant des entreprises et moi-même.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, rappelle que Mme Tommasina Maurer représentante de l'Agence d'Assurances Sociales fait également partie du conseil de fondation.

Mme Antoinette Siffert, municipale, précise qu'au mois d'octobre de l'année dernière, au moment de l'établissement du budget elle s'est empressée de contrôler si les demandes avaient été adressées à l'OFAS, par l'ancienne directrice ou la nouvelle. Compte tenu de la situation transitoire entre le départ de l'ancienne directrice et l'engagement de la nouvelle, ainsi que des nouvelles directives annoncées concernant l'aide à la pierre pour Oxybulles, les demandes ont été malheureusement faites trop tard.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier, demande à Mme Siffert de citer les montants des subventions que la FAJE pourrait attribuer à la Fondation pour le démarrage de nouvelles structures. Puisque Mme Siffert a dit qu'elle était membre du comité de direction, elle en précise la composition : M. Bernard Degex, Syndic et Mme Antoinette Siffert, municipale qui ont deux voix chacun, Mme Tommasina Maurer représente l'Agence d'Assurances Sociales, Mme Sarah Reymond représente les structures éducatives et elle-même représentante de l'entraide familiale. En tant que membre du CODIR elle peut dire que l'aide au démarrage de la FAJE devrait représenter environ CHF 76'800 pour Oxybulles mais, pour l'instant les demandes n'ont pas été faites dans les temps pas plus pour la FAJE que pour l'OFAS. Pour les demandes tardives adressées à la FAJE, la Fondation n'a pas encore reçu de réponse. Ensuite elle souhaite préciser que les demandes de subventions à l'OFAS doivent être faites au plus tard au jour de l'ouverture mais au plus tôt 4 mois avant. Un nouveau fonds fédéral pour les subventions à l'accueil de jour a été mis en service à partir du 1^{er} janvier 2015. Les nouvelles demandes d'aide financières à l'OFAS pouvaient être déposées dès le 1^{er} février 2015.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Alain Bovay, Syndic, dit que pour clore ce chapitre, il faut attendre les explications un peu plus circonstanciées du Conseil de fondation.

M. Guy Marti, revient sur l'organisation au sein du conseil communal et la décision de supprimer la séance du 11 décembre. Toutes ces dernières années la dernière séance de l'année était combinée pour suivie du repas. Il souhaite, cas échéant soumettre sa proposition à votation, le règlement du conseil le permet. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux de prendre le rythme de l'année politique et faire le repas du conseil au mois de juin, au lieu du mois de décembre, ceci compte tenu de la surcharge de la fin de l'année de tous les conseillères et conseillers.

M. Daniel Berner, Président, fait remarquer que la sortie du conseil est au mois de juin, il est ouvert à un vote, et si nécessaire, annuler le souper du 11 décembre. Il demande si la municipalité à un avis ? dit qu'à ce jour il y a 50 inscriptions et que par conséquent il est d'avis de le maintenir et qu'il ne passera pas par un vote. Le bureau prend note et fera une proposition pour le prochain conseil communal.

M. Giuseppe Singarella, présente la commission pour la construction de la crèche garderie du Lazé, composée de 4 membres du conseil : Mme Monica Simonet, MM. Pierre-Alain Besson Yves Filippozzi et Giuseppe Singarella. La Commission de la Fondation : Mmes Veronica Stucky, directrice de la fondation et Sarah Reymond, directrice de Pain d'Epice. Maître de l'ouvrage est représenté par Mme A. Siffert Municipale déléguée, M. Gérald Gygli Municipal en charge des Bâtiments et M. Raymond Grand, chef du service des bâtiments. Mandataire : M. Jean-Pierre Schmidt architecte. Cette commission a pour comme objectif de suivre, pour le conseil, l'avancement des travaux, afin d'avoir un regard sur le respect de l'enveloppe financière et du planning.

A ce jour et depuis le 2 juin, la commission s'est déjà rencontrée 3 fois et le bâtiment est pratiquement déjà hors d'eau et hors d'air.

La première réaction a été de vérifier si la restriction budgétaire de CHF 275'000.- demandée par le conseil avait bien été prise en compte avant le début des travaux et si oui, sur quel poste ces économies avaient été répercutées.

Même si les pistes proposées par la commission ad hoc, n'ont été que partiellement suivies, notre architecte à procédé à des simplifications et modifications au niveau des soumissions, afin de redimensionner son budget. Ex : portes coulissantes en battantes, terrasse en béton en une structure légère en bois, Avant-toit redimensionné, local poussettes et technique modifié. Les travaux avancent actuellement conformément au planning et notre garderie devrait ouvrir ses portes avant la rentrée scolaire 2016. En ce qui concerne le plan financier a et sous réserve d'imprévu ou modifications ayant un impacte significatif, le budget semble à ce jour tenu. En conclusion il rappelle au besoin, que la commission est à la disposition des membres du conseil et que d'éventuelles remarques, questions ou suggestions à lui-même ou au conseiller siégeant peuvent être apportées afin qu'elles puissent être débattues lors de prochaines séances.

M. Alain Bovay, Syndic, rappelle que Saint-Légier - La Chiésaz va recevoir une nouvelle locomotive, il s'agit de la nouvelle rame 7500. MVR à choisi notre village pour recevoir et inaugurer cette rame. Cette inauguration aura lieu vendredi 11 décembre dès 15 h 00 à St-Légier-gare.

M. Pierre-Alain Besson, dit qu'il y a des prospectus de l'association LUKLASS et qu'ils sont à disposition.

M. Thierry George, dit que suite à la projection du film sur St-Légier-Légier - La Chiésaz, il s'est renseigné et qu'il n'y a pas de squash au centre de tennis de la Veyre.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 50.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Tommasina Maurer